

ORDURES MÉNAGÈRES | Évolution des tarifs

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué (tri séparé des papiers et cartons à mettre dans les conteneurs bleus) et la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte a lieu une semaine sur deux. L'objectif est de réduire les dépenses de collecte et de traitement tout en poursuivant la politique engagée de réduction des déchets.

Malheureusement ces économies indispensables ne seront pas suffisantes face aux augmentations des coûts :

> hausse des coûts de collecte (prix des carburants) et de traitement (coûts d'enfouissement)

> forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes décidée par l'État (65 € par tonne enfouie en 2025 contre 17 € par tonne en 2019).

C'est pourquoi, en plus des mesures d'économie engagées par la communauté de communes et des actions mises en place en faveur de la réduction des déchets, il est nécessaire de faire évoluer les tarifs de collecte des ordures ménagères.

■ LES TARIFS APPLIQUÉS EN 2023

La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) est composée d'une part fixe et d'une part variable. Concernant la part variable, il n'existe pas de forfait. Chaque badgeage ou levée est facturé.

La facturation 2023 est basée sur le nombre de badgeages/levées de l'année 2022.

LA PART FIXE

=

la base foncière
dont l'augmentation est
décidée par l'État

X

6,60 %

taux intercommunal
qui reste stable, voté par la
communauté de communes)

+

LA PART VARIABLE

dépend de votre production de déchets.

Collecte en conteneur
accessible par badge

OU

Collecte en porte-à-porte



1 badgeage = 1,20 €



Volume du bac	Coût / levée
80 litres	1,60 €
120 litres	2,40 €
140 litres	2,80 €
240 litres	4,80 €
360 litres	7,20 €
660 litres	13,20 €

Communauté de communes
Terres Toulaises

Rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul CEDEX

03 83 43 23 76
dechets@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

de déchets

de tri